



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 15 mai 2024

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23 mai 2024
ID : 031-213100662-20240515-DLCA2024_21-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le lundi 29 avril 2024, s'est réuni le mercredi 15 mai 2024, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le mardi 30 avril 2024 pour la réunion du mercredi 15 mai 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Émilie PEZET, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN.

Ont également assisté à la séance Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 5
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline NICAISE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 16 heures.

2024-21 EHPAD LE PASTOUREL : Tarifs 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE

Votants : 5

Abstentions : 0

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Sur invitation de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel présente au Conseil d'administration les tarifs applicables par l'EHPAD Le Pastourel à compter du 1^{er} mai 2024

Les tarifs sont présentés comme suit :

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2024

Résidents de plus de 60 ans

Appartement T1	66.17 €
Réservation appartement	46.17 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	46.17 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	56.17 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1	86.53 €
Réservation appartement	76.53 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	76.53 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	66.53 €

TARIFS AIDE SOCIALE APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2024

**Tarifs applicables aux résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement et aux résidents dont l'admission est antérieure au 01/07/2024*

Résidents de plus de 60 ans

Appartement T1	62.43 €
Réservation appartement	42.43 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	42.43 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	52.43 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1	81.64 €
Réservation appartement	61.64 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	61.64 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	71.64 €

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1BIS (par jour) Applicables au 01.05.2024Résidents de plus de 60 ans

Appartement T1BIS	74.12 €
Réservation appartement	54.12 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	54.12 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	64.12 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1BIS	96.90 €
Réservation appartement	76.90 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	76.90 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	86.90 €

Couples de plus de 60 ans (par personne)

Appartement T1BIS	52.94 €
Réservation appartement (pour le couple)	52.94 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	32.94 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	42.94 €

Couples de moins de 60 ans (par personne)

Appartement T1BIS	69.21 €
Réservation appartement (pour le couple)	69.21 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.21 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59.21 €

TARIFS AIDE SOCIALE APPARTEMENT T1 (par jour) Applicables au 01.05.2024

** Tarifs applicables aux résidents bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement et aux résidents dont l'admission est antérieure au 01/07/2024*

Résidents de plus de 60 ans

Appartement T1BIS	69.93 €
Réservation appartement	49.93 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	49.93 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	59.93 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1BIS	91.42 €
Réservation appartement	71.42 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	71.42 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	81.42 €

Couples de plus de 60 ans (par personne)

Appartement T1BIS	49.95 €
Réservation appartement (pour le couple)	29.95 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	29.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	39.95 €

Couples de moins de 60 ans (par personne)

Appartement T1BIS	65.30 €
Réservation appartement (pour le couple)	71.42 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	45.30 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	55.30 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) Applicables au 01.01.2024

GIR 1-2	17.40 €
GIR 3-4	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.41 €

TARIFS DIVERS

Caution	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement chambre	150.00 €
Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1	100.00 €
Réfection peinture de chambre T1 bis	150.00 €
Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre	80.00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE
CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le décret n°99-317 du 26 avril 1999 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable des Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes ;

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 budgétaire et tarifaire relatif aux Établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

*Vu la convention d'habilitation au titre de l'aide sociale entre le Département de la Haute Garonne et le CCAS de Bessières
Vu l'arrêté n° ARR-T4-0283 de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 19/12/2023 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2024 ;*

Vu l'arrêté n° ARR-T4-0255 de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 18/12/2023 fixant les tarifs journaliers relatifs à la dépendance pour l'exercice budgétaire 2024 ;

- **ARRÊTE** les tarifs 2024 de l'EHPAD Le Pastourel comme présentés dans la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le : 23 mai 2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le : 23 mai 2024